

Devenir animateur vous tente ? La Caf vous aide à financer votre Bafa !



Plus d'infos sur caf.fr, rubrique « Ma Caf >vie professionnelle »

La Caf est à vos côtés

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) est un diplôme qui permet d'encadrer les enfants et les adolescents dans des colos, des accueils de loisirs, des accueils de jeunes ou des camps de scoutisme.

Accessible dès l'âge de 16 ans*, cette formation allie la théorie à la pratique avec des stages dans différentes structures d'animation.

Quels avantages ?

- > Animation de groupes d'enfants et adolescents
- > Travail en équipe
- > Découverte de nouveaux lieux
- > Responsabilités
- > Autonomie
- > Prise en compte du Bafa dans Parcoursup

Comment le financer ?

Le coût pouvant être significatif, des aides existent pour le financer.

> Au niveau national

- La caisse d'Allocations familiales (Caf) propose une aide de 91,47 euros (ou 106,71 euros pour les approfondissements centrés sur la petite enfance) ouverte à tous, sans conditions de ressources ni d'âge. Pour en bénéficier, il faut envoyer le formulaire de demande à la Caf de son lieu de résidence à la fin des trois étapes de la formation.
- Les jeunes accomplissant une mission de service civique entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2023 et souhaitant s'engager dans une formation Bafa peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'État de 100 euros.

> Au niveau local

La Caf de la Gironde propose une aide locale pouvant aller de 150 à 300 euros selon les cas :

- > Si le jeune suit une session d'approfondissement portant sur "l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs", une aide de 150 euros est versée sans conditions de ressources,
- > Si le quotient familial Caf du jeune ou de ses parents est inférieur ou égal à 700 euros, une aide de 150 euros peut aussi être versée.

Ces deux montants sont cumulables.

D'autres aides peuvent être accordées par les conseils départementaux ou régionaux ou encore des associations. Renseignez-vous !

En Gironde, les organismes de formation remettent les formulaires à compléter des aides de la Caf.

Pour en savoir plus : Rendez-vous sur Caf.fr et [BAFA-BAFD \(jeunes.gouv.fr\)](http://BAFA-BAFD(jeunes.gouv.fr))